

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 03/2019

Rabat, le 30/01/2019

ONSSA : Bilan du contrôle sanitaire des produits alimentaires au titre de l'année 2018

Les contrôles des produits alimentaires effectués par les services de l'ONSSA au cours de l'année 2018 ont concerné **11 463 318** de tonnes de divers produits, répartis comme suit :

✚ Au niveau du marché local :

Les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **71 151** visites de contrôle sur le terrain dont **22 528** en commissions provinciales et préfectorales. Les investigations au niveau du marché local ont abouti :

- au contrôle de **1 390 539** tonnes de produits alimentaires ;
- à la saisie et à la destruction de **5 441** tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation ;
- à la transmission au parquet de **2 037** dossiers pour jugement.

✚ A l'importation :

- **7 100 000** de tonnes de produits alimentaires ont été contrôlées. A l'issue de ces contrôles : **37 623** certificats d'admission ont été délivrés et **5 760** tonnes de produits ont été refoulées pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

✚ A l'exportation :

- **2 972 779** tonnes de produits alimentaires ont été contrôlées et ont abouti à la délivrance de **129 639** certificats sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions et de son programme préventif, conformément aux dispositions de la loi **28.07** relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- ✓ Délivré au cours de cet année **1 036** agréments et autorisations sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires, ce qui porte le nombre total à **6 653** agréments et autorisations sanitaires délivrés, depuis le lancement de cette opération ;
- ✓ Réalisé **3 878** visites de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires ;
- ✓ Effectué **3 530** visites d'inspections lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- ✓ Procédé à la suspension de l'agrément ou autorisation sanitaire de **69** établissements ;
- ✓ Procédé au retrait de l'agrément ou autorisation sanitaire à **88** établissements.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication : Tél: +212537676554 / +212673997838

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma